

DÉPARTEMENT DU DOUBS
Arrondissement de MONTBELIARD
Canton de MAICHE
Commune de **MONTECHEROUX**
(25190)
N° INSEE 25393

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de
conseillers :**

En exercice : **15**
Présents : **13**
Votants : **13**
Absents excusés : **2**
Absent : **0**
Exclus : **0**

Date de
convocation :
13/05/2026
Date d'affichage :
13/05/2026

Séance du mardi 19 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf mai, le Conseil Municipal de la commune de MONTECHEROUX (Doubs), s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Léon BONVALOT, Maire

Présents : Bonvalot Léon, Barbarin Alexandra, Chipeaux Éric, Deuscher Maële, Gaudron Laure, Germain Thierry, Jeannerot Fanny, Macler Frédéric, Morel Cassandre, Moser Benoît, Nappez Florian, Perrot Laura, Voisard Damien.

Absents excusés : Corneille Peggy, Monnin Thierry

Absent :

Secrétaire de séance : Deuscher Maële

2026-0504 Création postes emplois saisonniers

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article 3 I 1°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanent d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Il y aura 3 postes en collaboration avec Monsieur Esseric Thierry et 1 poste pendant ses congés annuels

Considérant qu'en raison d'un accroissement saisonnier d'activité, il y a lieu de créer 4 emplois non permanents d'Adjoint technique, pour la période estivale 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE décide :

- De créer 4 emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint Technique pour la période estivale **2026**.

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

POUR : **13**

CONTRE : **0**

ABSTENTION : **0**

Envoyé en préfecture le 21/05/2026

Reçu en préfecture le 21/05/2026

Publié le

ID : 025-212503932-20260519-20260504-DE



Délibération certifiée exécutoire

Télétransmise en Préfecture le :

21/05/2026

Publier sur papier le :

21/05/2026

Pour extrait conforme,

Le Maire

Léon Bonvalot

